

COMMISSION FORMATION

JEUDI 7 AVRIL 2022

PRESENT.E.S : Sébastien Aubineau, Pascal Bouchery, Arnaud François, Thierry Gasset, David Guillemin, Lucie Malbos, Nicolas Prouteau, Nicolas Tran, Catherine Tréhondat, Siobhan Vicente-Fredefond

EXCUSE.E.S : Isabelle Aabkari, Samuel Arlaud, François Dubasque, Jean-Pierre Escriva, Isabelle Santoire, Melika Sicard-Jacques, Hélène Stevens

INVITEE : Pascale Larigauderie

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 MARS

Le compte rendu de la séance du 3 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

ECHANGES AVEC PASCALE LARIGAUDERIE, REFERENTE PIX

La certification PIX concerne les licences générales.

Le référent de l'Université de Poitiers est Thierry Roy.

L'UP souhaite harmoniser la formation numérique (volume horaire, contenu et pratique pédagogiques, et organigramme structuré), mais conserver de la souplesse pour les composantes et adosser la certification pour une reconnaissance nationale.

Cette certification est mise en œuvre depuis l'Offre de Formation 2018-22. L'UFR SHA a fait partie des premières composantes concernées.

La procédure d'utilisation est communiquée aux référent.e.s PIX de chaque mention de licence en début d'année universitaire, puis au fil de l'eau si des changements sont effectués. Les référent.e.s communiquent ensuite les informations aux étudiant.e.s et aux chargé.e.s de cours.

Pour pouvoir passer la certification PIX, il faut être étudiant.e et avoir un compte PIX et au minimum le niveau 1 dans au moins 5 compétences. Les étudiant.e.s doivent passer des tests de positionnement en ligne et en autonomie pendant la 1^{ère}, 2^e ou 3^e année de licence. Ces tests durent environ 6h. La date butoir pour la réalisation de ces tests est début décembre. Le positionnement est indispensable pour pouvoir obtenir une certification puisque les épreuves sont adaptées au niveau de l'étudiant.e.

L'épreuve de certification a lieu lors de la 3^e année de licence et dure 1h30. Elle se tient en présentiel dans des établissements avec salles conventionnées et est surveillée.

L'objectif est de vérifier que l'étudiant.e a le niveau indiqué sur son compte PIX.

Une session de rattrapage est organisée pour celles et ceux qui n'ont pas pu passer la certification en décembre. Il n'y a par contre pas de session de rattrapage pour celles et ceux qui ont échoué. Un.e étudiant.e a toujours la possibilité de repasser la certification en candidat.e individuel.le, mais ce sera alors à ses frais.

L'objectif est de certifier tou.te.s les étudiant.e.s en fin de licence. La certification sera donc obligatoire à partir de l'année 2022-23.

Désormais les lycéen.ne.s passent une certification PIX. Le niveau de compétences des étudiant.e.s devrait donc augmenter.

La Commission numérique de l'UP a créé des ressources pour les enseignant.e.s du numérique sur UPdago. Pour chaque département de l'UFR, une personne seulement peut être inscrite, à charge à elle ensuite de diffuser ces ressources à ses collègues. Ces ressources ne doivent pas être diffusées aux étudiant.e.s. Dans la Nouvelle OF, des heures de plateforme en autonomie sont prévues pour lesquelles les ressources créées pourront être adaptées.

INFORMATIONS GENERALES

1 Journée Portes Ouvertes

En 2023, la JPO aura lieu le 25 février.

Selon les retours d'expérience et ceux de l'UP, les formations de masters devront être plus présentes car les étudiant.e.s concerné.e.s se déplacent pour cette journée.

2 Inscriptions administratives

Les inscriptions administratives 2021-2022 seront clôturées le 5 mai.

3 Stages facultatifs

La question des stages a été abordée en réunion assesseur.e.s formation suite à la demande d'étudiant.e.s de L1 voulant effectuer un stage. Ce stage serait donc hors maquette et il n'est donc pas possible d'établir une convention. La Direction du Pilotage des Formations réfléchit à intégrer dans l'UE 6 des semestres pairs des stages facultatifs qui s'inscriraient dans le cadre du Projet Personnel et Professionnel de l'Etudiant. Il n'y aurait ni d'ECTS, ni de compétences à valider (pas de rapport de stage). Ce stage ne dispenserait pas d'enseignement, ni d'examen. Il se déroulerait pendant l'année universitaire.

Echanges :

Les étudiant.e.s de Master Psychologie sont nombreux à réclamer d'effectuer plus d'heures de stage que les 500h demandées dans le cadre de la maquette.

La réglementation limite à 924h les heures de stage. Les étudiant.e.s pourraient effectuer un stage pendant l'été avec une convention à condition qu'ils/elles ne soient pas diplômé.e.s, c'est donc possible pour les étudiant.e.s de M1. Pour un.e étudiant.e de M2, cela supposerait de retarder la diplomation au mois de septembre.

L'UFR SHA valide entre 1500 et 1800 conventions de stage par an. C'est la 2^e composante après l'UFR de médecine en nombre de conventions de stage.

4 UEO

Le calendrier est en cours. Il sera possible de revoir l'offre (ouverture ou fermeture de nouvelles UEO).

A partir de l'an prochain, l'UE sera soumise au Contrôle Continu Intégral : 3 ECTS donc au minimum 2 notes. Il n'y aura pas de session de rattrapage.

POINT PARCOURSUP

Chiffres du 29 mars 2022 (cf. annexe 1) :

- Licences, DEUST : 42 237 vœux formulés (-15% par rapport à 2021)
- BUT (IUT Poitiers et Angoulême) : 16 671 vœux formulés vœux (-6% par rapport à 2021)

La baisse du nombre de vœux est liée à la disparition des portails.

Identification des formations en tension / hors tension en cours

- hors tension : pas de classement, toutes les candidatures reçoivent « oui » dès le 2 juin
- en tension (plus de demandes que de places) : classement des candidatures + liste d'attente => utilisation d'un module d'aide à la décision pour trier

Un retour a été demandé aux responsables des départements pour ce jour, 7 avril.

Calendrier d'examen des candidatures :

- 13 avril au 20 mai

Période d'examen des candidatures

- 13 avril, 10h-12h, salle des conseils (services centraux)

Formation aux commissions d'examen des vœux pour les formations en tension et les formations sélectives.

- 22 avril, en attente de communication du lieu (probablement au campus)

Session collective de paramétrage de l'outil d'aide à la décision : un groupe le matin (9h-12h) et un groupe l'après-midi (14h-17h) (pour les formations en tension).

- 5 au 13 mai, MSHS

Commission d'examen des vœux pour les formations en tension.

1. Principes UP

Ces propositions sont soumises au vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ce jour :

- Pause méridienne d'au moins 1h30
Le créneau 12h30-14h sera proposé en Conseil d'UFR.
- Horaires fixes et étagés pour les grands amphithéâtres du campus
- Maintien de la banalisation du jeudi après-midi (14h-18h)

2. Proposition de plages horaires pour SHA

Une réunion sur ce sujet a eu lieu juste avant cette séance. Les plages horaires mises à jour seront envoyées aux personnes concernées pour une ultime vérification. Elles seront soumises au vote du Conseil d'UFR lors de sa prochaine séance, le 14 avril prochain.

Quelques-uns des changements apportés :

En L1

Il n'y a plus de portails. Les UE 1, 2, 3 et 6 partagent les mêmes créneaux horaires. L'UE 6 inclut désormais des heures de plateforme donc moins de cours en présentiel.

L'UE 5 a désormais ses propres créneaux puisque les groupes de TD de langues sont des groupes de niveau donc des groupes de TD différents de ceux de l'UE 6. Les créneaux de langues étaient les mêmes pour les L1 et les L2, ce qui entraînait une sous-utilisation des amphithéâtres sur ces créneaux. Il a donc été décidé qu'un créneau serait différencié.

En L2

Des demi-journées étaient divisées en plusieurs créneaux. Il a été décidé de simplifier et de créer des plages intégrales. Cela permet de supprimer des déplacements entre sites pour les étudiant.e.s.

UEO : les cours doivent être rééquilibrés entre le mardi et le mercredi. Il sera également suggéré aux enseignant.e.s de limiter le nombre d'inscrit.e.s à 60 étudiant.e.s pour pouvoir utiliser les grandes salles de cours et non seulement les amphithéâtres en nombre insuffisant (de plus, l'UE sera soumise au CCI avec 2 notes).

Les emplois du temps des licences et masters seront à transmettre aux gestionnaires des emplois du temps pour la fin mai (envoi d'un courriel début mai au retour de la pause pédagogique).

CERTIFICATION EN LANGUE

La certification en langue anglaise s'adresse aux étudiant.e.s de L3. Elle est obligatoire, mais ne requiert pas de valider un niveau minimum.

Pour cette année, la plateforme Altissia a été choisie par l'UP, principalement pour des raisons de coût, à savoir 3.50€/étudiant.e.

Le test est progressif et adaptatif. Il comprend 55 questions dont 10 de compréhension orale, 10 de compréhension écrite, 20 de grammaire et 15 de vocabulaire. Sa durée estimée est de 40 minutes, mais il n'y a aucune limite de temps. L'enregistrement des réponses se fait au fil de l'eau pour éviter de perdre ses réponses en cas de bug informatique. L'étudiant.e connaît son résultat à la fin de la session.

Cette certification est centralisée par la Maison Des Langues pour son organisation et la transmission des résultats (sous forme de quitus) aux services scolarité.

Le calendrier n'est pas encore connu (probablement en mai). Des fenêtres de passation de quelques jours seront communiquées par courriel aux étudiant.e.s avec un lien de connexion. Le matériel nécessaire est un ordinateur, une connexion internet et un casque ou des écouteurs. La MDL mettra des salles à disposition des étudiant.e.s qui n'auraient pas le matériel et/ou une connexion internet. Les composantes pourront ouvrir leurs salles informatiques (mais les étudiant.e.s devront prévoir des écouteurs ou un casque).

Les certifications déjà passées dispensent de la passation de la certification sur Altissia. L'étudiant.e devra fournir à la MDL le certificat encore valide à la date d'obtention du diplôme (les simples attestations de niveau ne seront pas acceptées).

La MDL va créer une page d'information à ce sujet sur son site internet.

Prochaine Commission Formation le 12 mai à 14h

ANNEXE 1

Parcoursup 2022							Nombre de candidatures après fin de formulation des vœux			
Total des vœux					Campagne 2021	Date de mise à jour 2022	Comparaison 2022 - 2021	Taux de variation		
Année N										
Composante APOGEE	Mention APOGEE	Etablissement d'inscription/ d'affectation	Mention/Spécialité	Libellé formation inscription/affectation						
906 - SHA	Géographie et aménagement	Université de Poitiers	Géographie et aménagement	Géographie et aménagement - Géographie / Histoire : Géographie et aménagement	332		-332	-100,0%		
			Géographie et aménagement	Géographie et aménagement - Géographie / Sociologie : Géographie et aménagement	233		-233	-100,0%		
			Géographie et aménagement	Géographie et aménagement		326	326			
		Total Université de Poitiers		565	326	-239	-42,3%			
	Total Géographie et aménagement		565	326	-239	-42,3%				
	Histoire	Université de Poitiers	Histoire	Histoire - Droit / Histoire : Histoire	490		-490	-100,0%		
			Histoire	Histoire - Géographie / Histoire : Histoire	745		-745	-100,0%		
			Histoire	Histoire - Histoire / Histoire de l'Art et Archéologie : Histoire	451		-451	-100,0%		
		Total Université de Poitiers		1686	1097	-589	-34,9%			
	Total Histoire		1686	1097	-589	-34,9%				
	Histoire de l'art et archéologie	Université de Poitiers	Histoire de l'art et archéologie	Histoire de l'Art et Archéologie	684	991	307	44,9%		
			Histoire de l'art et archéologie	Histoire de l'art et archéologie - Histoire / Histoire de l'Art et Archéologie : Histoire de l'art et archéologie	420		-420	-100,0%		
		Total Université de Poitiers		1104	991	-113	-10,2%			
	Total Histoire de l'art et archéologie		1104	991	-113	-10,2%				
	MusicoLogie	Université de Poitiers	MusicoLogie	MusicoLogie	387	395	8	2,1%		
Total Université de Poitiers				387	395	8	2,1%			
Total MusicoLogie		387	395	8	2,1%					
Philosophie	Université de Poitiers	Philosophie	Double mention PHILOSOPHIE / DROIT	263	305	42	16,0%			
		Philosophie	Philosophie	283	339	56	19,8%			
	Total Université de Poitiers		546	644	98	17,9%				
Total Philosophie		546	644	98	17,9%					
Psychologie	Université de Poitiers	Psychologie	Psychologie	4209	4669	460	10,9%			
		Psychologie	Psychologie - Droit / Psychologie : Psychologie	1916		-1916	-100,0%			
	Total Université de Poitiers		6125	4669	-1456	-23,8%				
Total Psychologie		6125	4669	-1456	-23,8%					
Sociologie	Université de Poitiers	Sociologie	Sociologie	1294	2166	872	67,4%			
		Sociologie	Sociologie - Géographie / Sociologie : Sociologie	269		-269	-100,0%			
	Total Université de Poitiers		1563	2166	603	38,6%				
Total Sociologie		1563	2166	603	38,6%					
Total 906 - SHA				11976	10288	-1688	-14,1%			
Total général				11976	10288	-1688	-14,1%			